

SERVICE AUTONOMIE

Aide à domicile des personnes âgés ou atteintes de handicap

LA PERTE D'AUTONOMIE C'EST QUOI ?

**Vous êtes dans
l'incapacité de :**

- Vous habiller seul(e)
- Faire votre toilette seul(e)
 - Vous lever seul(e)
 - Manger seul(e)

Que faire ?

Nous contacter



CONTACT@ADM-MARIGNANE.FR



04 42 77 26 91

Se renseigner



[Télécharger le CERFA de Demande
d'aides à l'autonomie à domicile](#)



www.services-adm.com

L'APA À DOMICILE

Allocation personnalisée d'autonomie

SERT À PAYER (EN TOTALITÉ OU EN PARTIE) LES DÉPENSES NÉCESSAIRES POUR VOUS PERMETTRE DE RESTER À VOTRE DOMICILE.

Se renseigner



[En savoir plus](#)

04 42 77 26 91

**Service & appel
gratuits**